

▪ Cas de location avec conducteur

C'est le chef d'établissement de l'entreprise de location qui délivre l'autorisation de conduite à son conducteur. En revanche, il appartient à la collectivité utilisatrice de transmettre, au conducteur de l'engin loué, les consignes spécifiques au chantier.

4. LA CONDUITE SUR ROUTE

Ces équipements peuvent être amenés à circuler sur le réseau routier à condition de respecter les règles de la circulation routière (Code de la route).

5. QUELQUES CONSIGNES

- Il est interdit :
 - De transporter des passagers sur une chargeuse-pelleteuse,
 - D'utiliser l'équipement comme moyen de levage de personnes.
- Les bords des talus, des remblais, des tranchées et des berges ne sont pas solides, ne roulez pas trop près.
- Soyez vigilants lors des manœuvres, quelqu'un peut se trouver dans la zone d'évolution de votre engin à votre insu.
- Ne déplacez jamais le godet au-dessus de la tête des autres agents.
- N'entreprenez jamais un travail, même de courte durée, sans mettre les stabilisateurs.
- N'intervenez jamais sans vous être préalablement informé de la présence de canalisation électriques, de gaz, d'eau ...
- Respectez les distances minimales de sécurité lorsque vous utilisez cet équipement à proximité d'une ligne, d'une installation ou d'une canalisation électrique.
- Pour effectuer des opérations de levage de charges, assurez-vous que votre chargeuse-pelleteuse est équipée d'un dispositif d'accrochage de charge approprié. L'utilisation d'une élingue enroulée autour du godet, ou accrochée à une dent, est à proscrire.
- Entretenez régulièrement le matériel (vérification de l'état des pneus, freins).
- Consultez la notice de conduite et d'entretien du constructeur.



6. LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour la conduite des engins, il faut prévoir :



Des protecteurs auditifs car le niveau sonore à l'intérieur de la cabine dépasse souvent le seuil de 85 dB (A)



Un casque pour les travaux hors de la cabine exposant à un risque de chute d'objets



Un vêtement de signalisation à haute visibilité



Des gants de travail pour les opérations d'entretien, de manutention...



Des chaussures ou bottes de sécurité